



Genève, le 3 septembre 2019

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

La Ville lance une campagne pour lutter contre les débarras sauvages

« Bande de sauvages ». C'est sous ce slogan que la Ville lance une campagne d'information afin de sensibiliser le public à l'abandon de déchets encombrants sauvages sur la voie publique.

La Ville engage des moyens humains et logistiques conséquents pour éviter ce type de déchets sur la voie publique: 5 chauffeurs, 10 ouvriers, 2 téléphonistes, 5 camions viennent chercher gratuitement au domicile les déchets encombrants tout au long de l'année. Il suffit de prendre rendez-vous. En 2018, près de 32 000 personnes ont utilisé ce service.

Pourtant, en 2018 toujours, près de 6600 débarras sauvages ont été répertoriés par la Voirie. Il existe donc une marge d'amélioration importante.

« Ces incivilités récurrentes salissent inutilement les quartiers alors que la Voirie vient chercher gratuitement à domicile les objets encombrants », explique Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité. Et de souligner : « la propreté est l'affaire de toutes et tous, les citoyens ont aussi un rôle à jouer ».

Pendant tout le mois de septembre, affiches F4, publicités et clips rappellent comment procéder : « annoncez vos débarras au 0800 22 42 22 ou sur www.ville-geneve.ch/bondebarras , le service est gratuit ! »

Par ailleurs, dès aujourd'hui, cinq lieux de passage du centre-ville (parc des Bastions, rue du Mont-Blanc, rue du Léman, place Molard, parc Gourgas) accueillent des scénettes illustrant une « bande de sauvages » incarnés par des déchets encombrants personnifiés.

Conçue comme une déclinaison graphique de la campagne contre les mégots, la campagne contre les débarras se veut avant tout informative et ludique, mais elle n'exclut pas les sanctions. Ces dernières seront renforcées dès la mi-septembre.

Une cinquantaine d'infractions concernant des débarras sauvages ont été relevées par la voirie en 2018. En effet, se débarrasser d'un meuble encombrant sur le trottoir est passible d'une amende de CHF 200.- minimum qui double à chaque récidive.

Télécharger les visuels de la campagne et davantage d'information [ici](#) :

Contact presse

Cédric Waelti

conseiller de direction

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Ville de Genève

022.418.24.82 / 079 596 19 79